



Agenceur d'intérieur (H/F/X)

Construction - Travaux | Mode - Déco

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Tu aimes bricoler, ranger et agencer des espaces ? Tu sais allier esthétique et fonctionnel ? Alors deviens Agenceur d'intérieur grâce à cette formation sur mesure !

L'Agenceur d'intérieur et l'Agenceuse d'intérieur sont **des menuisiers dont le métier est d'aménager, adapter, embellir une pièce de maison, de bâtiment ou d'un magasin**. Leur but est d'agencer de manière pratique et esthétique tous les éléments du mobilier, tels que des meubles de cuisine, des dressings, des salles de bains, des présentoirs de magasins, afin de maximiser le volume et l'espace d'une pièce. Grâce aux matériaux, essentiellement le bois, ils créent des espaces de rangement et de vie adaptés aux besoins des clients.

Au cours de cette formation en apprentissage, tu apprendras toutes les techniques et développeras toutes les compétences liées au métier d'**Agenceur d'intérieur** :

Préparer les activités de construction et de montage : tu apprends à relever des dimensions et estimer les besoins en matériaux et accessoires selon le travail demandé. Tu apprends à identifier les différentes opérations à effectuer et dans quel ordre.

Gérer le stock des matériaux : tu apprends à gérer le stock de l'atelier. Tu les vérifies et veille aussi à la conformité et la qualité des matériaux commandés et réceptionnés. Tu apprends à stocker de manière optimale les bois et accessoires et tu veilles à ce que l'approvisionnement de matériaux soit assuré.

Organiser son poste de travail : tu apprends à préparer un poste de travail selon les opérations que tu vas effectuer. Tu prépares les matériaux, les outils et tu apprends à vérifier que tout est bien en ordre. Tu veilles ensuite au nettoyage du plan de travail et de l'atelier et au stockage des réalisations, matériaux et outils.

Transformer le bois : tu apprends à confectionner des planches, panneaux et autres éléments nécessaires à ta réalisation. Tu apprends à dessiner des plans et des gabarits à la main ou via système informatique. Tu apprends à débiter, usiner, découper, scier, poncer... le bois.

Préparer le chantier : tu apprends à préparer l'espace de travail avant le début des travaux. Tu vérifies que la zone est dégagée, propre et prête à accueillir le nouvel ouvrage. Tu apprends à préparer tout le matériel nécessaire ainsi que l'outillage et les accessoires. Tu veilles au transport et au stockage des matériaux sur le chantier. Tu apprends à sécuriser un espace de travail.

Assembler les éléments d'agencement intérieur : tu établis l'ordre chronologique des opérations et procèdes à l'assemblage des matériaux, selon la commande du client. Tu assembles les éléments en bois mais aussi les accessoires et les quincailleries. Tu te formes à vérifier la conformité des éléments que tu viens de réaliser.

Placer les éléments intérieurs : tu apprends à placer les différents éléments assemblés. Tu contrôles, via le plan de pose, la conformité avec les éléments de l'environnement tels que les tuyaux, câbles, canalisations, prises... Tu traites les différentes surfaces et contrôles ton travail par rapport au plan de montage.

Les possibilités professionnelles sont nombreuses tout comme les clients potentiels. Les Agenceurs d'intérieur peuvent intervenir pour l'**aménagement de magasins, de bureaux, d'hôtels, de cuisines, de salles de bains, de dressing, de décors de spectacle, de plateaux de télévision, de stands d'exposition...**

Alors si tu souhaites bien structurer ton avenir professionnel, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Agenceur d'intérieur indépendant / Agenceuse d'intérieur indépendante

Installateur / Installatrice de cuisines équipées

Installateur / Installatrice de stands d'expositions

Employé / Employée pour des architectes d'intérieur

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur menuisier (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-menuisier>)

Ébéniste (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/ebeniste>)

Point(s) fort(s)

Travail à l'atelier et sur le terrain Contact client Activités variées Créativité

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

L'Agenceur et l'Agenceuse d'intérieur doivent posséder plusieurs qualités :

Connaître ses produits : proposer et choisir les matières premières les plus adaptées au choix du client et à la réalisation du projet.

Créativité : être capable de visualiser un projet à partir d'un endroit vide ou agencé différemment.

Autonomie : être autonome pour l'exécution de la commande, assurer la responsabilité en termes de qualité, de conformité et de délais.

Rigueur et précision : le métier exige une grande précision afin d'assembler l'ensemble du mobilier.

Capacité physique : le métier implique de porter des charges lourdes et de les manipuler à l'atelier ou sur le chantier.

Programme

Cours professionnels

1ère année :

- C73/01 Formation à la sécurité de base (8h)
- C73/01 Organisation du chantier - Travaux en hauteur (12h)
- C73/01 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- C73/01 Analyse, préparation et communication - 1AP (40h)
- C73/01 Préparation des bois pour assemblage de base - Théorie (12h)
- C73/01 Préparation des bois pour assemblage de base - Pratique (8h)
- C73/01 Usinage et assemblage de base sans profilage - 1AP - Théorie (8h)
- C73/01 Usinage et assemblage de base sans profilage - 1AP - Pratique (16h)
- C73/01 Usinage et assemblage de base avec profilage - 1AP - Théorie (12h)
- C73/01 Usinage et assemblage de base avec profilage - 1AP - Pratique (20h)
- C73/01 Usinage et assemblage des caissons - 1AP - Théorie (20h)
- C73/01 Usinage et assemblage des caissons - 1AP - Pratique (12h)

2ème année :

- C73/02 Analyse, préparation et communication - 2AP (8h)
- C73/02 Encollage de chants - Revêtements de surface - Placage (16h)
- C73/02 Usinage et assemblage de base sans profilage - 2AP - Théorie (4h)
- C73/02 Usinage et assemblage de base sans profilage - 2AP - Pratique (8h)
- C73/02 Usinage et assemblage de base sans profilage + Evaluation théorique EUAA1 (4h)
- C73/02 Usinage et assemblage de base avec profilage - 2AP - Théorie (8h)
- C73/02 Usinage et assemblage de base avec profilage - 2AP - Pratique (20h)
- C73/02 Usinage et assemblage de base avec profilage + Evaluation théorique EUAA2 (4h)
- C73/02 Usinage et assemblage des façades - 2AP - Théorie (8h)
- C73/02 Usinage et assemblage des façades - 2AP - Pratique (8h)
- C73/02 Usinage et assemblage des caissons - 2AP - Théorie (8h)
- C73/02 Usinage et assemblage des caissons - 2AP - Pratique (24h)

3ème année :

- C73/03 Approche des machines à commande numérique - théorie (12h)
 - C73/03 Approche des machines à commande numérique - Pratique (8h)
 - C73/03 EU03-Machine numérique (4h)
 - C73/03 Usinage et assemblage des façades - 3AP - Théorie (8h)
 - C73/03 Usinage et assemblage des façades - 3AP - Pratique (16h)
 - C73/03 Usinage et assemblage des façades + Evaluation théorique EUAA4 (4h)
 - C73/03 Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité - Joints - Théorie (14h)
 - C73/03 Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité - Joints - Pratique (8h)
 - C73/03 Quincailleries - Accessoires - Organes de mobilité - Joints + Evaluation théorique EUAA6 (2h)
 - C73/03 UAA7 - Electricité - Sanitaire - Gaz (12h)
 - C73/03 Placement - Equipement - Finition des éléments d'agencement d'intérieur - Théorie (16h)
 - C73/03 Placement - Equipement - Finition des éléments d'agencement d'intérieur - Pratique (16h)
-

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Verviers (App)

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087 32 54 54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

App.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!